



ECOLE PRIVEE ALPILLES-DURANCE
2, Boulevard de Verdun - 13870 ROGNONAS

Tél. : 04.90.94.88.06 Fax : 04.32.62.72.29

mail : direction.ecole@alpilles-durance.org - site : ecolead.fr



Enseignement catholique sous contrat d'association avec l'Etat

REGLEMENT INTERIEUR

MAJ janvier 2024

Le présent règlement a pour but d'assurer le bon fonctionnement de l'établissement et ainsi de favoriser la réalisation de son projet éducatif et la réussite de tous.

Notre école doit être un lieu où chacun doit pouvoir acquérir des connaissances fondamentales, épanouir sa personnalité et faire l'apprentissage de ses responsabilités.

Les parents sont invités à en prendre connaissance et s'engagent à le respecter.

➤ HORAIRES DE L'ÉCOLE du LUNDI au VENDREDI

Ouverture de l'école le matin : 7h30 avec garderie gratuite

Entrée et sortie des élèves : 8h15 - 11h30
13h30 - 16h30

Une surveillance est assurée gratuitement de 16h30 à 16h45.

Au delà de cet horaire, les enfants vont en garderie payante. Ils seront récupérés au plus tard à 18h.

Le matin et à 11h30 l'entrée et la sortie des élèves se font par le grand portail boulevard de Verdun.

Il n'y a pas d'école le mercredi.

Pour la classe maternelle de Petite Section (PS), l'accueil se fait jusqu'à 8h30.

En Moyenne et Grande Section (MS et GS) la classe commence à 8h15.

Veuillez respecter ces horaires afin de ne pas perturber la mise en route du travail des enfants.

➤ SECURITE ET SURVEILLANCE

Le grand portail boulevard de Verdun est fermé de **8h15 à 11h25, de 11h40 à 13h15 et de 13h30 à 16h20**.

Les externes sont accueillis dans l'établissement à partir de **13h15**.

Tous les élèves sont amenés ou se rendent à la salle d'accueil s'ils arrivent entre 7h30 et 7h45.

Dans cette tranche horaire, aucun élève ne doit rester seul sur la cour.

Après 7h45, les élèves d'élémentaire sont accueillis dans la grande cour.

Les élèves de Moyenne et Grande Section sont amenés dans la petite cour vers 8h10.

Les élèves de Petite Section restent en salle d'accueil.

Les parents sont invités le matin ou le soir à rester le moins longtemps possible dans l'enceinte de l'école.

Pour la sécurité de tous, merci de **respecter les feux pour piétons à l'entrée et à la sortie de l'établissement.**

Lors des sorties scolaires, les parents accompagnateurs doivent **s'abstenir de fumer**, de même que sur la cour de l'école.

Les chiens, même tenus en laisse, **ne doivent pas pénétrer dans la cour.**

➤ ORGANISATION INTERNE

Absence :

La présence en classe des enfants est obligatoire dès la Petite Section. Il est impératif de respecter le calendrier des vacances scolaires imposées par l'Éducation Nationale. Les départs en vacances sur temps scolaire ne sont pas des motifs valables et ne peuvent se justifier auprès de l'Inspecteur de l'Éducation Nationale.

L'agenda *Ecolien* et l'application *EcoleDirecte* sont les deux outils privilégiés pour communiquer avec l'école.

Toute absence doit être impérativement signalée par mail via *EcoleDirecte* à l'enseignant(e) et au secrétariat (Mme LORIOT-GARCIA Béatrice) ou par mail : secretariat.ecole@alpillles-durance.org.

Au retour de l'enfant, le coupon *Ecolien* « absence » sera remis à l'enseignant(e) avec, éventuellement, un certificat médical.

Aucun médicament ne pourra être donné aux enfants à l'école même avec une ordonnance. Les élèves ne doivent pas être en possession de traitements médicaux dans leur cartable.

Retard :

Tout retard doit être justifié par le coupon *Ecolien* « retard » et doit rester exceptionnel.

Sortie :

En **maternelle**, les personnes autorisées (en dehors des parents) à venir chercher l'enfant sont à signaler dans le dossier d'inscription ou de réinscription.

A partir du **CP**, un élève peut sortir de l'établissement s'il est accompagné d'un adulte (pas de liste à remplir), ou seul, s'il y est autorisé par l'autorisation de sortie signée dans *Ecolien* ou bien accompagné d'un mineur, sur autorisation écrite des parents (à demander au secrétariat).

En cas de demande particulière, notamment un adulte ayant l'interdiction de venir chercher l'enfant (maternelle ou primaire), merci de le signaler à la direction.

Partie « espace liaison » de l'agenda :

Les parents désireux de rencontrer un membre de l'équipe enseignante ou du personnel sont priés de prendre un rendez-vous à la sortie des classes ou par l'intermédiaire d'un mot dans la partie liaison de l'agenda *Ecolien* ou encore par *Ecole Directe*. Cette partie est un lien entre l'école et la famille, il sera signé dès qu'une information y est ajoutée.

Cantine :

En cas d'inscription mensuelle, au planning, (hors demi-pension), il est IMPERATIF de répondre avant la date butoir et de RESPECTER les jours où votre enfant doit manger.

Tenue :

Une tenue vestimentaire simple, correcte et adaptée aux activités de l'école et à l'âge de l'enfant est demandée.

Tous les vêtements doivent être marqués au nom de l'enfant.

Si besoin, l'enfant est changé à l'école. Les vêtements prêtés devront être lavés et rendus le plus tôt possible à l'établissement.

Respect des biens et des personnes :

Chaque élève est responsable du matériel individuel et collectif, du mobilier et des locaux.

Il s'engage à les respecter et à veiller à la propreté de son école.

Les élèves ne sont pas autorisés à entrer seuls dans les classes en dehors du temps de classe.

Toute dégradation sera sanctionnée et appellera réparation.

L'école est un lieu de travail et d'épanouissement. Chacun fera de son mieux pour y trouver un bon équilibre, aider les autres dans un bon esprit de camaraderie.

Le manque de travail, de respect, une attitude grossière en paroles ou en actes vis-à-vis de ses camarades ou des adultes ne seront pas tolérés.

Une relation de confiance et un respect mutuel sont les piliers d'un partenariat réussi.

Sanctions :

Le non respect de ce règlement entraînera des sanctions raisonnées et adaptées au dysfonctionnement constaté et à l'âge de l'enfant.

En cas de manquement grave ou répété de ces consignes, un avertissement sera prononcé à l'encontre de l'élève.

Un troisième avertissement entraînerait une exclusion temporaire voire définitive de l'établissement.

La cheffe d'établissement et l'équipe enseignante